

Trois types de mesures de prévention à mettre en place en vue de supprimer les **dangers**, de limiter les **risques** et d'éviter les **dommages** : Da Ri Do.

Fiche 2.2. Les types de prévention ou Da Ri Do

La prévention

La prévention est « l'ensemble des mesures prises, au niveau de l'organisation dans son ensemble, au niveau d'un groupe de postes de travail ou de fonctions, ou au niveau de l'individu en vue de prévenir des risques, d'éviter des dommages ou de limiter des dommages ».

Trois types de prévention des risques

Il existe trois types de prévention des risques qui permettent de répondre au principe de prévention énoncé dans la loi : primaire, secondaire et tertiaire.

1. DA

Les moyens de **prévention primaire** ont pour but d'éviter les risques par l'élimination ou du moins la réduction des dangers ou des causes de la souffrance au travail. Ils sont donc à envisager en premier lieu.

Exemples...

- L'amiante sera remplacé par une substance qui n'est pas dangereuse.
- La lassitude sera évitée en laissant la possibilité aux éducateurs de varier les activités avec les bénéficiaires.

2. RI

S'il n'est pas possible de supprimer ce qui est dangereux, il s'agira de limiter le risque (c'est-à-dire la probabilité qu'un dommage se produise); par exemple en mettant des équipements de protection individuels et/ou collectifs à disposition. C'est ce que l'on appelle la **prévention secondaire**.

Exemples...

- Les métiers de la santé, confrontés aux risques biologiques (virus, bactéries, parasites), peuvent limiter les risques d'être contaminés, par :
 - des mesures de protection collective : limiter l'accès à la source d'infection, réorganiser les locaux et le travail, agir sur la ventilation.
 - des mesures de protection individuelle : se laver les mains régulièrement, changer de tenue avant de quitter son poste ou l'institution, porter des gants.
- Les risques psychosociaux liés à la présence des bénéficiaires peuvent être prévenus en agissant sur :
 - les lieux de travail : en aménageant par exemple les zones d'accueil de manière à prévenir les faits de violence (éviter de mettre en évidence les ciseaux, agrafeuses et tout objet susceptible de servir d'arme ou de projectile), le bruit (évaluer les possibilités d'insonoriser les pièces bruyantes), etc.
 - l'organisation du travail : en favorisant le travail par deux, en binôme; par la mise en place de groupes de paroles, la rédaction de descriptifs de fonctions, l'introduction d'évaluations, de supervisions d'équipe, etc.



3. DO

Enfin, les mesures de **prévention tertiaire** visent à limiter les effets du dommage ou à apaiser la souffrance, dans le cas où les autres mesures de prévention ont échoué. Elle concerne les mesures à prendre lors de situations problématiques, c'est-à-dire la mise en place de procédures. **Par exemple...** Que faire si quelqu'un chute dans les escaliers ? Si un bénéficiaire a fugué ? Lors d'un début d'incendie, en cas de violences physique et ou verbale exercées par une personne extérieure, et de harcèlement moral ou sexuel ?

A l'examen de ces moyens de prévention, on ne peut qu'insister sur la nécessité de la participation de chacun : l'investissement des décideurs et celui des travailleurs concernés.

Le triptyque de la prévention : Da Ri Do

Éliminer les Dangers
Limiter les Risques
Limiter les Dommages